

SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE

Bilan 2023 des acquisitions et cessions immobilières

L'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoit l'établissement par la Commune d'un bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières.

Ce bilan, pour l'année 2023 retrace les opérations effectuées par la Commune.

Les dates retenues pour la comptabilisation des actions sont celles des décisions prises par le Conseil municipal ou le Maire.

Pour l'année 2023 :

Les décisions de la Commune pour les acquisitions immobilières s'élèvent à

0 €

Les décisions concernant les cessions représentent un montant de

0 €

Le document annexé présente le détail des décisions prises dans l'année.



ANNEXE

I. ACQUISITIONS/ CESSIONS/ÉCHANGES

Délibérations 2023 :

Date de séance	N° de délib	Objet	Identité	Références cadastrales	Participation financière de la commune
02/02/2023	2023-02-07	Cession d'un bâtiment 50 bd du 11 novembre - modification de la délibération n°2022-11-09	M. Quentin Blanc	sans changement	sans changement
01/06/2023	2023-06-03	Régularisation du parcellaire rue Lamartine	AT SYNERGIE	AC 1052, AC 1054, AC 1056	0
07/09/2023	2023-09-06	Echange de terrain - chemin le colombier	M. Sylvain VERICEL SEMILLA	acquisition de 88 m ² (parcelle AH 839) et cession de 145 m ² (parcelle AH 841) ; acquisition de 67 m ² (parcelle AH 836) et cession de 123 m ² (parcelle AH 842) ; acquisition de 2 m ² à extraire de la parcelle AH 661.	0

TOTAL

0 €

En 2023, 60 déclarations d'intention d'aliéner (formalité imposée à tout propriétaire qui souhaite vendre un bien immobilier situé sur une zone de préemption) ont été déposées en mairie. Le droit de préemption urbain n'a pas été exercé par la commune.

Le droit de préemption sur les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface comprise entre 300 et 1 000 mètres carrés a généré en 2023, deux déclarations (cession du café restaurant "LE P'TIT BISTROT" de Mr Xavier VERNAY au 64 place du marché et cession du magasin prêt à porter "Le Cinq 15" de Mr Thierry VERICEL et Madame Pauline VERICEL)

Le portage foncier, par des personnes publiques agissant pour le compte de la Commune, fait l'objet de conventions. L'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) poursuit son action dans le secteur la Cour Pinay pour la mise en œuvre d'acquisitions réalisées notamment dans le cadre de futures opérations d'urbanisme.